



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Pôle relations avec les associations et partenariats
DGESCO C2-PRAP
n° DGESCO-D2024-001828
Affaire suivie par :
Coline MONIN
Tél : 01 55 55 15 32
Mél : assos.agreements@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le

27 MARS 2024

Madame la présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association « Amnesty International - France », le renouvellement de l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application des articles D. 551-1 du code de l'éducation avec son extension aux associations groupes et aux 150 antennes jeunes.

À la suite de l'avis du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance du 13 février 2024, j'ai décidé de vous accorder cet agrément par le présent courrier.

Je vous prie d'agrérer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY

Cécile Coudriou
Présidente
Amnesty International - France
76, boulevard de la Villette
75019 Paris